

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail)

Entre les soussignés :

1)AUTO ECOLE CESR REVOLUTION (Nom de l'organisme de formation) enregistré sous le numéro de déclaration d'activité**11930837893**..... auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

2)M **résidant au**
(Nom, prénom et adresse du cocontractant)

ci-après désigné le stagiaire.

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée**FORMATION AU PERMIS B**.....

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

o L'action de formation entre dans la catégorie des actions de**PERMIS B**..... prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

o Elle a pour objectif ...**Formation théorique au code de la route et pratique à la conduite en vue de préparer l'examen pratique au permis**

o A l'issue de la formation,**son titre de permis de conduire**..... (ex : attestation / certificat / diplôme, etc.) sera délivré(e) au stagiaire.

o Sa durée est fixée à heures.

o **Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.**

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

..... **Comprendre et parler la langue française**

Article 4 : Organisation de l'action de formation

o L'action de formation aura lieu du**XX/XX/XXXX**... au**XX/XX/XXXX**..... à**101 rue de Paris 93100 Montreuil**

o Le(s) formateur(s) sera**M MUSUNGU FORTUNE , ENSEIGNANT A LA CONDUITE sous le numéro A 1809300960**..... (Nom, prénom, titres, qualités, expérience professionnelle...)

o Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes : livre de code, pack web, accès en salle de code, leçon de conduite sur voiture ..Citroën C3.. (indiquer les moyens)

Article 5 : Modalités d'évaluation et de sanction (obligation de délivrer au stagiaire, à l'issue de la formation, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation, **à préciser par le prestataire**)

Article 6 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de :

- dix jours pour se rétracter.

Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 7 : Dispositions financières

L'action de formation sera dispensée en contrepartie d'un montant total deXXX euros.

La totalité du montant susmentionné sera directement pris en charge par le stagiaire.

Les modalités de paiement de la somme susmentionnée incombant au stagiaire sont les suivantes :

- Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de €, correspondant à 25% du montant total dû par le stagiaire, 35 jours à compter de la date de signature du présent contrat ;
- Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, d'un montant de€ ,correspondant à 75% du montant total devra être versé au terme de la formation.

Article 8 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Le stagiaire devra régulariser les prestations utilisées.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporise de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 9 : Cas de différend

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'instance de Bobigny sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Montreuille,XX/XX/XXXX.....

Pour le stagiaire
(nom et qualité du signataire)

Pour l'organisme
(nom et qualité du signataire)